

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Autorisation environnementale

Installation relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)

Une consultation du public est prescrite sur la demande présentée par l'Eurométropole de Strasbourg en vue d'obtenir auprès du préfet du Bas-Rhin l'autorisation environnementale pour le projet de restructuration du réseau d'assainissement de la commune de Eschau.

La consultation du public, d'une durée de 3 mois, se déroulera du **lundi 29 juin 2026 à 08h00 au mercredi 30 septembre 2026 à 19h00 inclus**, en mairie de Eschau (60 rue de la Première Division Blindée 67114 Eschau).

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Daniel BEAUGUITTE en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Jean-Claude HILBERT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de consultation relatif à ce projet comprend les pièces listées à l'article R. 123-8 du code de l'environnement, notamment :

- l'arrêté préfectoral portant ouverture de la consultation du public ;
- l'avis d'ouverture de la consultation du public ;
- le dossier de demande d'autorisation environnementale

Pendant la durée de la consultation du public, le dossier d'enquête relatif à ce projet peut être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de Eschau (60 rue de la Première Division Blindée 67114 Eschau), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux;
- sur un poste informatique, à la mairie de Eschau, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux;
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Communes-D-E-F>

sous la rubrique « Projet de restructuration du réseau d'assainissement de Eschau »

- sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7392/>

Sous l'égide du commissaire enquêteur, deux réunions publiques sont organisées au Centre Camille Claus situé 9 rue de la Place des Fêtes, 67114 ESCHAU:

- réunion publique dite « d'ouverture » le mercredi 8 juillet 2026 à 19h00,

- réunion publique dite « de clôture » le jeudi 17 septembre 2026 à 19h00.

Pendant la durée de la consultation, le public peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Eschau (60 rue de la Première Division Blindée 67114 Eschau) aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par écrit ou par oral, par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures de permanence précisés ci-dessous ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Eschau, siège de l'enquête (60 rue de la Première Division Blindée 67114 Eschau) ;
- par voie électronique à l'adresse électronique consultation-du-public-7392@registre-dematerialise.fr en mentionnant comme objet « Consultation du public Projet de restructuration du réseau d'assainissement de Eschau » ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7392/> .

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites mentionnées au deuxième alinéa du présent article sont consultables au siège de l'enquête.

Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7392/> et donc visibles par tous.

Par ailleurs, concernant les avis exprimés de manière dématérialisée, et **sauf mention contraire**, les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs ne seront **pas anonymisés**.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Eschau (60 rue de la Première Division Blindée 67114 Eschau) aux jours et heures suivants :

– **mardi 25 août 2026** **de 15 h 00 à** **18 h 00** **(en mairie de Eschau)**

Des informations peuvent être demandées auprès de monsieur Julien GRAVE de l'Eurométropole de Strasbourg, responsable du projet (julien.grave@strasbourg.eu). Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées à l'adresse internet susmentionnée.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, en mairie de Eschau et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°103) ;
- par voie dématérialisée, à l'adresse internet susmentionnée.

La décision susceptible d'intervenir au terme de la consultation du public est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou portant refus.